



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'École et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur le directeur académique,

Cette CAPD a pour principal point à l'ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude à la fonction de directeur d'école. Dans ce cadre, nous tenions à rappeler la position du SNUipp-FSU sur la question de la direction d'école, en particulier dans le contexte des chantiers métiers qui se sont tenus lors du 1er trimestre. Cette fonction doit selon le SNUipp être revalorisée et reconnue bien davantage que les conclusions des chantiers métiers. Nous pensons qu'un statut hiérarchique n'est en aucun cas une solution et ne donnera pas plus de moyens aux directeurs d'école ni ne fera davantage réussir les élèves. Par contre, il nous semble nécessaire, en plus d'un temps de décharge réellement plus important et d'une revalorisation financière conséquente, de donner aux directeurs et directrices d'école une formation plus conséquente que les quelques semaines actuelles, afin de mieux les préparer aux nouvelles responsabilités de cette mission et de leur permettre d'acquérir des compétences dans les différents domaines : administratif, pédagogique, juridique, relations humaines et animation d'équipe.

Nous souhaitons revenir sur les journées de retrait des élèves et sur les conséquences qu'elles ont pu avoir sur les relations entre les familles et l'école. Même si une première étape a été franchie avec les courriers que le ministre et vous mêmes avez envoyés aux équipes, le SNUipp-FSU déplore que l'administration continue de renvoyer aux équipes la responsabilité de s'adresser aux parents et refuse toujours de s'adresser directement aux familles pour rappeler le cadre des programmes et de la loi. La préconisation du ministre de réunir les familles sans donner d'outils aux équipes a eu dans certaines écoles des conséquences inverses à l'effet recherché avec une relation qui se dégrade davantage entre les familles et les enseignants, alors même que la relation de confiance est souvent déjà fragile.

Sur un autre sujet, le SNUipp-FSU 92 acte positivement le fait que cette année l'administration a souhaité prendre l'avis de la délégation du personnel sur l'élaboration de la circulaire temps partiels. D'ailleurs nous demandons toujours que soit offerte la possibilité d'exercer à 80 % même dans le cadre d'un temps partiel sur autorisation.

Nous souhaitons revenir sur vos propos lors du CDEN du 11 février. Il n'est pour nous pas acceptable que les collègues participent aux opérations du mouvement sans connaître la nouvelle organisation du temps scolaire pour chaque commune. Nous demandons une nouvelle fois la suspension de l'application du décret et sa non application à la rentrée 2014.

Enfin, par rapport à la question du remplacement et de la balance postes/personnels, nous sommes déjà intervenus dans la dernière déclaration pour demander « qu'à toutes ces difficultés ne s'ajoutent pas des pressions hiérarchiques et/ou de la culpabilisation. Le respect des personnels et le respect des fonctions ne doivent pas être remis en cause. Les collègues ne sont en rien responsables de cette situation imputable aux choix politiques de ces dernières années. » Si nous intervenons de nouveau, c'est que certains collègues brigades sont encore déplacés du jour au lendemain alors qu'ils ont des ordres de mission les installant sur un poste jusqu'en juin. Il est pour nous inacceptable de disposer ainsi des personnels sans prendre en compte leurs engagements auprès des écoles et des élèves. Encore une fois, les enseignants de ce département ne sont pas responsables des choix nationaux et départementaux désastreux de ces dernières années.